

<u>Nombre de délégués :</u>	L'an deux mille vingt-deux
En exercice : 16	Le deux février à dix-huit heures trente
Délégués présents : 8	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse dûment convoqué,
Suppléants (avec voix) : 1	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII de Frangy,
Suppléants (sans voix) : 1	sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Pouvoirs : 2	
Titulaires excusés : 4	
Titulaires absents : 2	
<u>Votes exprimés :</u> 11	<u>Date de convocation et d'affichage :</u> 25 janvier 2022
<u>DELEGUES PRESENTS :</u> <u>Délégués titulaires :</u> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Julian MARTINEZ (pouvoir à M PRIMAULT), Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS (pouvoir à Mme CECCON) <u>Délégués suppléants :</u> - Avec voix : Monsieur Hervé BOUEDEC - Sans voix car titulaires présents : Monsieur Henri PERRIN <u>DELEGUES EXCUSES :</u> Madame Sylvia DUSONCHET, Madame Marie-Christine GLANDUT, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, <u>DELEGUES ABSENTS :</u> Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI,	

Était également présentes : Fanny SEYVE, chargée de projet, en charge de l'élaboration du budget primitif 2022, et Jacqueline MUDRY, Gestionnaire Comptable.

M. Le Président, après avoir procédé à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30. L'assemblée compte à l'ouverture de la réunion 11 votants.

M. Patrice Primault est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président informe l'assemblée qu'une délibération doit être rajoutée à l'ordre du jour en raison d'une coquille qui s'est glissée lors de la rédaction de ladite délibération. Le Président propose d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour, en première position.

L'assemblée n'y voit pas d'objection et cette délibération sera évoquée en premier.

0- Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Comité Syndical précédent

L'assemblée est appelée à se prononcer pour l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical.

Le compte-rendu du Comité Syndical précédent est approuvé à l'unanimité.

0-Sujet d'actualité : Le plan de gestion des zones humides des Usse

CF document de séance

Cette intervention se déroule dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides.

DEL-2022-02-01 Annule et remplace la délibération n°2021-12-07 Appel à Candidature Contrat Natura 2000- Approbation des projets de restauration des friches à molinie sur Seyssel et Usinens

Une erreur s'est glissée dans la délibération précédente n°2021-12-07 sur le plan de financement. Il ne s'agit pas d'une prestation à 1 080 € TTC, mais à 1 100 € TTC pour effectuer des travaux d'entretien des friches à Molinie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DEL-2022-02-02 Débat d'Orientation Budgétaire

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Ce débat porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précise que le DOB doit présenter, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses et des éléments constitutifs des effectifs en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit servir avant tout à présenter les dépenses et les recettes prévisionnelles du budget à venir dans les grandes masses, anticiper le recours à l'emprunt le cas échéant, ainsi que le recrutement de nouveaux agents.

La note de synthèse fut établie dans le cadre des réflexions menées par le Bureau et le personnel. Elle est présentée en séance pour débat, et donne lieu *in fine* au rapport d'orientation budgétaire dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le Président introduit la séance par un contexte économique et environnemental, puis en rappelant les faits principaux de la vie du syndicat en 2021.

Il passe la parole à Jacqueline Mudry, en charge de la gestion comptable et financière au syndicat.

A ce jour, le compte de gestion n'a pas encore été validé par le Trésorier Public.

Jacqueline Mudry expose les éléments financiers de contexte et d'évolution.

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2021 est de 115 497€ ;

Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2021 est de - 43 447 €.

Les résultats cumulés s'élèvent à 706 217 € en section de fonctionnement.

L'évolution des dépenses et des recettes indique que les deux dernières années n'ont été que très peu impactées par les mesures sanitaires liées à l'épidémie de covid-19.

Enfin, du fait d'une trésorerie faible en début d'exercice 2021, le syndicat a eu recours à un tirage de ligne de trésorerie en mars 2021, de 100 000€. Après un effort particulier pour solder les subventions, cette ligne a été remboursée dans son intégralité en novembre. Pour parer à toute éventualité, une ligne de 100 000€ a été reconduite en décembre 2021. A la fin de l'exercice, la trésorerie du syndicat était de 355 731 €.

Le Président reprend la parole et expose le principe d'équilibre budgétaire pour proposer ce débat d'orientation budgétaire. Il laisse de nouveau la parole à Jacqueline Mudry, et aussi à Fanny Seyve, chargée de projet.

Jacqueline Mudry présente dans un premier temps les charges et recettes de l'exercice 2021.

En 2021, les charges de structure se sont élevées à 69 072,54€ et qui comprennent en autres : les loyers, téléphone et internet, maintenance, assurance, etc.

En 2021, le personnel était composé de 9 agents en position d'activité :

- 3 titulaires, dont la gestionnaire comptable en arrêt maladie sur toute l'année
- 4 contrats de droit public, dont la responsable de structure en arrêt maternité, puis parental sur une partie de l'année
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité pour remplacer la chargée de projet titulaire qui a assuré l'intérim sur les fonctions de direction durant l'année
- 1 Contrat Unique d'Insertion pour remplacer la gestionnaire comptable absente

La masse salariale a été de 259 069 €. Une partie des heures de travail affectées à des missions spécifiques est subventionnée sur le salaire brut chargé.

Les charges de fonctionnement inhérentes aux actions se sont élevées à 505 394€ et la dotation aux amortissements 2021 de 63 443€.

Le Président fait remarquer que des actions de type observatoires sont classées pourtant en études, alors qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'études. Il s'agit d'un classement comptable.

Jacqueline Mudry poursuit par les recettes avec la participation des EPCI, qui ont répondu présent dès le 2^{ème} trimestre suite à l'appel des titres à hauteur de 272 400€. Le projet CTENS Plateau des Bornes comporte des recettes à hauteur de 94 683 €, de la part des GEMAPIENS et des communes adhérentes. Enfin, l'effort de solde et d'épure des subventions auprès de nos financeurs publics s'est totalisé par une somme de 352 294 €, dont 72% issue de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il n'y a pas de remarque particulière de l'assemblée.

Le Président poursuit le débat en introduisant le prévisionnel 2022. Il expose des éléments de contexte comme le fait que le futur Contrat de Milieux ne sera signé qu'en juin, dans l'attente de la nouvelle politique Départementale au sujet de l'eau et des espaces naturels. Il souhaite que le programme pluriannuel d'investissement soit consolidé sur 2 an et demi avec davantage d'actions imputées en investissement (études suivies de travaux par exemple).

Jacqueline Mudry et Fanny Seyve reprennent la parole pour exposer dans un premier temps les dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, l'année 2022 sera marquée par :

- Depuis avril 2021, la directrice était en congé maternité, puis parental puis en arrêt maladie. La technicienne en charge des zones humides a assuré l'intérim jusqu'en janvier 2022. Son remplacement sur son poste zones humides est assuré par un agent contractuel jusqu'au 31 mars 2022.
- La gestionnaire comptable titulaire est en congé maladie jusqu'au 31 mars 2022, est remplacée par un agent contractuel en contrat unique d'insertion jusqu'au 10 mars 2022.

Dans le cadre du Contrat de Milieu, il est proposé deux recrutements supplémentaires :

- Pour assurer les missions relevant de l'ingénierie en hydroécologie – géomorphologie des cours d'eau qui seront en lien avec le futur Contrat de Milieux, il est proposé le recrutement d'un agent à temps plein à compter du 1^{er} juillet 2022, sur l'indice des techniciens de rivières.
- Pour assurer des missions de communication, il est proposé le recrutement d'un agent à 40%, à compter du 01 juillet 2022.

Le Président précise que la proposition d'un recrutement permettrait des réductions de coûts de sous-traitance : bureau d'études en maîtrise d'œuvre de travaux en rivière par exemple, ou de l'infographie pour la communication. Pour la proposition d'un agent à temps plein, il s'agirait d'un profil ingénieur, qui aurait des compétences de maîtrise d'œuvre. Il serait plus proche des riverains, des communes au travers de ces missions. Sur la base des indices actuels, et sur la durée du Contrat de Milieux soit 2 an et demi, l'agent aurait un coût journalier de 175€, contre un forfait de 700€ en moyenne pour la sous-traitance auprès de bureaux d'études.

Jacqueline Mudry complète en disant que pour 2022, la masse salariale serait de 267 812 € soit une progression de 3% par rapport à 2021 (en 2021, pour rappel la masse salariale est de 259 609 €). Il est attendu environ 127 618 € de subvention au titre des heures effectuées pour chaque mission (Contrat de milieux, Natura 2000, INTERREG et CTENS Bornes).

Emmanuel Georges prend la parole en indiquant qu'il trouve curieux une telle progression de la masse salariale depuis 2019, un peu moins de 30% en 3-4 ans, alors qu'il faut réduire les dépenses de fonctionnement. Il ne trouve pas forcément pertinent le recrutement d'un 40% sur la communication car ne pense pas que ce soit pertinent ou indispensable de communiquer plus ou autant.

Pour lui, et seulement à ce stade avec les seuls éléments de la masse salariale, il rappelle bien que les EPCI et surtout la CC Usses et Rhône n'augmenteront pas leur cotisation annuelle. Le Syr'Usses devra faire avec ce que les intercommunalités donnent.

Il insiste et rappelle que les actions de l'année et plus largement du Contrat de Milieux devront être validées par le comité syndical et pour l'instant, il ne sait pas où cela en est.

Le Président lui répond qu'un recrutement supplémentaire devrait faire des économies de dépenses, notamment pour l'ingénieur en rivières. Pour les actions, il est envisagé de rencontrer prochainement les Présidents des intercommunalités pour leur faire part du projet, des actions à mener pour qu'ils aient une vision générale. A ce stade, il n'est pas demandé d'augmentation des cotisations, et ce n'est pas son souhait de demander plus.

Il passe la parole à Fanny Seyve qui pourra éclairer les propos sur les futures actions.

La section de fonctionnement, sur l'aspect des dépenses liées à l'activité du syndicat, est présentée par projet. Pour le programme « Natura 2000 », des actions sont en cours et doivent se terminer. Les subventions sont acquises à hauteur de 100%. Néanmoins, il faudra dès 2022 envisager l'année 2023 avec une probable baisse du taux, le scénario pire étant une réduction de moitié.

Pour le programme INTERREG, il est proposé de terminer les actions prévues, toutes subventionnées à hauteur de 80%, sauf pour la lutte contre les espèces invasives qui est à 54,5%. Les vigilances sur ce projet sont :

- Le décalage des versements des subventions de plus d'une année ce qui implique d'avoir de la trésorerie.
- L'arrêt du projet au 31 décembre 2022.

- L'attente de confirmation d'un taux supplémentaire pour la lutte contre les espèces invasives de la part du Département.

Pour le futur Contrat de Milieux, des actions sont à poursuivre en priorité car déjà engagées : il s'agit des observatoires de la ressource et de la qualité. Le taux du reste à charge est pour l'heure de 38% car le Département n'a pas encore transmis de taux d'aides. Le reste à charge supportable pour le syndicat serait d'atteindre 20%.

Enfin, le projet du CTENS Plateau des Bornes est présenté avec les éléments prévisionnels validés en 2020. Ces éléments ne tiennent pas encore compte de la nouvelle politique Espaces Naturels Sensibles du Département, et du bilan de la phase 1 qui devait définir et préciser les actions 2022 à 2024.

Sur le plan des recettes de fonctionnement, il est attendu les cotisations des intercommunalités (272 400€) et des porteurs du CTENS Plateau des Bornes (94 683€), et les subventions liées aux actions et aux postes.

A ce stade du débat d'orientation budgétaire, le scénario conclut à un déficit de fonctionnement d'environ 165 855 €. L'excédent reporté ajouté à la confirmation des taux de subvention supérieurs, permettra de financer la section de fonctionnement.

Si les taux ne sont pas confirmés, des actions seront réduites, reportées ou supprimées notamment sur le Contrat de Milieux.

Fanny Seyve poursuit pour la section d'investissement. L'évolution des dépenses interviendrait notamment par la continuité d'acquérir des parcelles, en préalable aux travaux de restauration écologique. Il est proposé le remplacement du mobilier actuel, du véhicule utilitaire et l'achat de matériel informatique pour les recrutements éventuels.

Les dépenses d'investissement concernent deux projets.

Pour le futur Contrat de Milieux, les restes à réaliser sont :

- L'animation foncière et la maîtrise foncière dans l'espace de liberté des Usses et pour le projet de restauration de la Plaine de Bonlieu
- Les travaux de restauration de la zone humide du Sappey et d'Allonzier la Caille

Le taux du reste à charge est pour l'heure de 35% car le Département n'a pas encore transmis de taux d'aides. Le reste à charge supportable pour le syndicat serait d'atteindre 20%. En effet, comme pour la section de fonctionnement, le Département n'a pas encore transmis de taux d'aides.

Le projet CTENS Plateau des Bornes est présenté avec les éléments prévisionnels validés en 2020. Ces éléments ne tiennent pas encore compte de la nouvelle politique Espaces Naturels Sensibles du Département, et du bilan de la phase 1 qui devait définir et préciser les actions 2022 à 2024.

Sur le plan des recettes d'investissement, il est attendu le FCTVA pour un montant estimatif de 15 000 € et les subventions liées aux projets.

A ce stade du débat d'orientation budgétaire, le scénario conclut à un déficit d'investissement d'environ 351 625 €.

Le reste des recettes d'investissement qui viendront équilibrer la section proviendra de subventions complémentaires, du virement de la section de fonctionnement et du virement des amortissements.

Si les taux ne sont pas confirmés, des actions seront réduites, reportées ou supprimées notamment sur le Contrat de Milieux.

Emmanuel Georges prend la parole et indique qu'il est en désaccord avec les scénarios présentés et rappelle vivement que les intercommunalités n'augmenteront pas leur participation. Il faut que le Syr'Usses aille chercher des subventions supplémentaires.

Le Président rappelle qu'il ne souhaite pas que les EPCI augmentent leurs cotisations et qu'il faudra bien évaluer lesancements des actions, si le Contrat n'est signé qu'en juillet. Il ne restera qu'un semestre pour bien les démarrer. Il complète en indiquant qu'il a sollicité le Président du Département pour un rendez-vous afin de confirmer l'accompagnement du Département dans le projet du Contrat de Milieux. Par ailleurs, une réunion spécifique à l'initiative du Département et portant exclusivement sur les Espaces Naturels Sensibles devrait apporter des éclairages et des réponses aux questions actuelles.

Le Président conclue en indiquant que l'assemblée est amenée à se prononcer sur la tenue de ce débat.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Conformément au décret 2016-841, le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au Préfet du Département, mis à disposition du public dans les locaux et sur le site internet du syndicat, ainsi que la délibération associée.

Informations :

Décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties au Président par le Comité Syndical

- Modification de la décision 2020-06-05 portant sur le marché de travaux accord-cadre à bons de commande n°2020-05 Lutte manuelle contre les plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant
- Attribution des missions de prestation de service « Synthèse état de l'art relative au projet Interreg Stop aux invasives », 23 688€ TTC, Milo Penault
- Attribution du marché 2021-06 « Etude du fonctionnement de la zone humide du Torrent des Usses, Seyssel », 27 267 € TTC, SARL BIOTECH

Retour sur le Comité de Rivières du mardi 18 janvier 2022

Ce temps fort du syndicat a rassemblé plus de 45 personnes, avec une belle diversité de représentants des structures et des parties prenantes.

Le format et les échanges très constructifs ont été appréciés par les participants.

A retenir de cette réunion :

- L'Agence de l'eau nous rappelle le calendrier désormais à tenir : déposer le dossier de Contrat de Milieux pour le 15 avril. La commission des aides se réunira en juin pour la validation finale et l'attribution des aides
- Cela nécessitera de convoquer le Comité de Rivières en mars ou avril pour valider le projet dans sa globalité
- Il est attendu des actions et projets matures et ambitieux en matière d'économie de l'eau : rénovation des réseaux, recherche et suppression des fuites, matériels hydro-économie. Les maitres d'ouvrage comme les communes et les intercommunalités peuvent se rapprocher du Syr'Usses pour faire inscrire leur programmation de travaux dans le Contrat, ce qui permettra de bénéficier de taux d'aides préférentiels.
- Pour les volets en lien avec les milieux aquatiques, la qualité des eaux, il est envisagé de faire figurer dans le Contrat des actions relevant de maîtrise foncière – préalable aux actions – et d'études suivies de travaux
- Le Syr'Usses a confirmé son intérêt à obtenir la labélisation EPAGE et à finaliser sa structuration en modifiant ses statuts par la prise des items complémentaires à la GEMAPI.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h15 et remercie les membres présents.

Fait à Bassy, le 08 février 2022

Le Président du Syndicat de Rivières les Usses,
Jean-Yves Mâchard

Secrétaire de séance,
Patrice Primault